



Antenne nord

Espace Mangin - 11 rue Albert Le Brun  
29400 LANDIVISIAU

☎ 02 98 68 74 00

✉ plateformetnd29@lespepbretagne.org

Antenne sud

2 allée Émile Le Page  
29000 QUIMPER

☎ 02 98 82 56 40

✉ plateformetnd29sud@lespepbretagne.org



## CHARTRE DE CONSENTEMENT ET D'ENGAGEMENT DES REPRESENTANTS LEGAUX

17/12/2023

Vous avez sollicité la Plateforme de Coordination et d'Orientation des Troubles du Neuro-Développement du Finistère (PCO TND 29) pour votre enfant.

Pour rappel, la PCO TND 29 est un dispositif permettant de favoriser le dépistage et la prise en charge précoce des enfants de moins de 13 ans présentant des écarts dans leur trajectoire développementale.

Elle permet :

- La coordination du parcours de soin
- La réflexion pluridisciplinaire autour d'hypothèses diagnostiques
- L'accès à des soins directement financés

### Pour information :

- *La demande de prise en charge doit être renseignée par un médecin (généraliste ou spécialiste) : « médecin adresseur ».*
- *Elle concerne les enfants de moins de 13 ans avec un ou des écarts dans la trajectoire développementale.*
- *Toutes les demandes ne sont pas acceptées, l'entrée sur la PCO TND 29 doit être validée par l'équipe en commission d'admission.*
- *Le parcours débute à compter de la première séance de soin effective.*
- *Les séances doivent être honorées. Un absentéisme trop fréquent peut mettre fin à l'accompagnement par la PCO TND 29.*
- *Le parcours ne peut excéder deux ans à compter du premier rendez-vous effectué.*
- *La prise en charge n'est pas rétroactive. Les soins sont pris en charge à compter de la date indiquée sur le courrier de validation.*
- *Le parcours peut prendre fin si :*
  - *L'enfant n'a plus besoin de soin sur décision de l'équipe*
  - *À l'initiative des parents*
  - *Un relais de financement est possible via la MDPH*
  - *L'enfant intègre un établissement ou service de soin*

## **Modalités de fonctionnement de la PCO TND 29 :**

### **1. La coordination du parcours de soin et partage des données médicales et paramédicales :**

L'action de la PCO TND 29 doit permettre une prise en charge précoce de l'enfant et la progression dans la démarche diagnostique. Pour ce faire, la PCO TND 29 établit et organise les liens entre les différents professionnels de santé qui interviennent auprès de l'enfant. Pour son travail, l'équipe de la PCO TND 29 s'appuie sur les comptes rendus médicaux et paramédicaux transmis par les représentants légaux ou par les professionnels eux-mêmes, en accord avec les familles. **En effet, il n'y a pas de consultations au sein même de la plateforme.**

Durant le parcours de l'enfant au sein de la PCO TND 29, sont considérés comme faisant partie de **l'équipe de coordination du parcours de l'enfant** :

- Les **représentants légaux**
- Les **professionnels de la PCO TND 29**
- Le **médecin qui a adressé la demande** et le **médecin traitant** s'ils sont distincts
- Les **professionnels paramédicaux conventionnés** avec la PCO, choisis par les représentants légaux pour mettre en œuvre les prescriptions médicales (Ergothérapeutes, Psychomotriciens, Psychologues).

Cette équipe a la plupart du temps besoin de partager des éléments médicaux et paramédicaux avec un cercle de professionnels médicaux et paramédicaux plus élargi (hors PCO) pour :

- mener à bien l'élaboration des hypothèses diagnostiques.
- et orienter au mieux les familles pendant le parcours sur les investigations à mener en supplément (bilans paramédicaux complémentaires, consultations spécialisées) et également à la fin du parcours pour mettre en place la suite des soins à donner.

Pour cela il lui est nécessaire de pouvoir communiquer avec :

- Les **professionnels paramédicaux non conventionnés** avec la PCO choisis par les représentants légaux pour mettre en œuvre certaines prescriptions médicales remboursées par la CPAM (ex : orthophonistes, orthoptistes, kinésithérapeutes ...).
- **Les médecins spécialistes choisis par les parents** en concertation avec le médecin adresseur (et/ou médecin traitant si celui-ci est différent) et le médecin référent de la PCO pour collaborer à la démarche diagnostique et thérapeutique.
- **Les médecins scolaires et les psychologues scolaires concernés par la situation**
- **Les médecins de PMI**

Pour une orientation la plus adaptée possible à l'issue du parcours, il est également nécessaire à l'équipe de pouvoir échanger des données médicales et paramédicales avec des équipes de services de soins et d'accompagnement du médico-social (CMPP, SESSAD, CAMSP, EDA...) et du sanitaire (CAMSP, CMPI, UEDE, CRA, CRTLA, CRDI...).

Enfin il peut également être nécessaire, dans certaines situations, de collecter des données auprès de la **MDPH, du PCPE** ou de **certains services du Conseil général (CDAS, ASE...)**

### **2. L'accès à des soins directement financés**

Une fois la demande de prise en charge étudiée et validée par l'équipe, le médecin référent de la PCO TND 29 propose un accompagnement par des bilans et soins en libéral (ergothérapeutes, psychomotricien(ne)s, psychologues). Le financement des prises en charge est possible uniquement avec les professionnels qui conventionnent avec la PCO TND 29. Les familles ne doivent pas avancer les frais des séances ni payer de complément.

Il revient aux responsables légaux de l'enfant de prendre contact avec les professionnels de leur choix pour débiter les soins. Une liste des professionnels actuellement en convention peut être fournie.

### **3. La réflexion autour des hypothèses diagnostiques**

L'ensemble des comptes rendus permet une réflexion clinique, lors d'échanges pluridisciplinaires susceptible de donner lieu à des hypothèses diagnostiques qui devront être confirmées par des consultations médicales spécialisées.

## CONSENTEMENT ET ENGAGEMENT DES REPRESENTANTS LEGAUX

### ACCES AU DOSSIER DE L'ENFANT

En tant que représentant légal, je reconnais avoir été informé(e) des modalités de fonctionnement de la PCO TND 29 et je reconnais qu'un dossier informatisé sur la plateforme E-Santé Bretagne est constitué pour l'enfant concerné. Ainsi, le nom de l'enfant et son rattachement à la Plateforme TND 29 apparaît dans cet espace numérique sécurisé. Tous les documents constituant le dossier de l'enfant y sont déposés dans le respect du cadre fixé par le Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Ce dossier numérique est accessible :

- Aux **professionnels de la Plateforme TND 29**,
- Au **médecin qui a adressé la demande et/ou au médecin traitant** de l'enfant s'ils sont distincts
- Aux **professionnels de santé conventionnés avec la PCO choisis par les représentants légaux** pour mettre en œuvre les préconisations médicales.

Il peut être ouvert avec votre accord ultérieur aux autres professionnels hors PCO du cercle de coordination élargi décrit ci-dessus.

**A tout moment du parcours, si les représentants légaux souhaitent que certaines pièces du dossier restent confidentielles, ils doivent en faire la demande par écrit au secrétariat ou au médecin de la PCO TND 29.**

Les représentants légaux ont accès au dossier de l'enfant. Pour toute consultation du dossier, un rendez-vous doit être pris au secrétariat une semaine à l'avance. Aucune information recueillie au sein de la PCO TND 29 ne pourra être utilisée en dehors des objectifs spécifiques de la Plateforme, qu'il s'agisse des données médicales, des données socio-économiques ou de la situation familiale.

La durée de conservation du dossier de l'enfant, se fera au regard de l'article R.1112-7 du code de la santé publique, soit en principe, sur 20 ans. Concernant le mineur, lorsque la durée de conservation du dossier s'achève avant le 28<sup>e</sup> anniversaire de son titulaire, la conservation du dossier est prorogée jusqu'à cette date. Les représentants légaux peuvent également accéder, rectifier, effacer (à certaines conditions : durée de conservation trop importante, données non adéquates), limiter, opposer et introduire une réclamation auprès de la CNIL.

### ECHANGE ET PARTAGE D'INFORMATIONS

**Sauf en cas de désaccord écrit de votre part**, vous autorisez **l'équipe de coordination de la PCO TND 29** à échanger des informations à caractère confidentiel, médicales et non médicales (adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire à la prise en charge), concernant l'enfant :

- De façon nominative avec **le cercle élargi de l'équipe de coordination du parcours de l'enfant décrite ci-dessus**.
- De façon anonyme avec les organismes publics (CPAM, ARS), ainsi que pour des études et des travaux de recherche.

En dehors de ce cercle, les éléments et données sensibles à caractère confidentiel ne sont transmis à personne d'autre et nous vous garantissons la protection de vos données personnelles. Toute circulation ou échange d'informations concernant l'enfant, sa famille, au-delà de ce cercle, impose toujours un accord écrit préalable de votre part.

En outre, toute information qui serait sans lien avec la coordination des soins sera immédiatement effacée par le service.

La sécurité des données traitées est assurée conformément aux dispositions du Code de la santé publique (L.1110-4 et articles suivants du Code de la santé publique).

## ENGAGEMENT DES REPRESENTANTS LEGAUX

**Je m'engage à honorer les rendez-vous** que j'aurais préalablement fixés avec les professionnels et à adresser à la Plateforme toute information relative au parcours de soin de l'enfant (constitution d'un dossier MDPH, CMPP, CMPI, CAMSP, etc...).

- Dans le cas de non-respect de cet engagement, les interventions pourront être suspendues
- Dans le cas de deux rendez-vous non honorés et sans motif ou prévenance préalable auprès du professionnel, le financement des interventions pourra être interrompu.

### COUPON A RETOURNER A LA PLATEFORME

Afin que le parcours de soin l'enfant puisse s'engager, nous avons besoin de votre accord et nous vous remercions de nous retourner le coupon signé ci-dessous par mail ou par courrier.

**Dans le cas de parents séparés et détenant l'autorité partagée, l'accord des deux parents est indispensable.**



.....

#### CONSENTEMENT ET ENGAGEMENT DES REPRESENTANTS LEGAUX A LA CHARTE DE PCO TND 29 (17/10/2023)

##### Responsable légal 1 :

Je soussigné(e)....., représentant légal de l'enfant....., certifie avoir pris connaissance de la charte de la Plateforme de Coordination et d'Orientation du Finistère et m'engage à la respecter.

Date.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :



.....

#### CONSENTEMENT ET ENGAGEMENT DES REPRESENTANTS LEGAUX A LA CHARTE DE PCO TND 29 (17/10/2023)

##### Responsable légal 2 :

Je soussigné(e)....., représentant légal de l'enfant....., certifie avoir pris connaissance de la charte de la Plateforme de Coordination et d'Orientation du FINISTERE et m'engage à la respecter.

Date.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :